



# Compatibilité climatique

## Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg CPPEF/Pensionskasse des Staatspersonals Freiburg PKSPF

### Caractérisation

La CPPEF a un volume d'investissement d'environ 5 milliards de francs suisses et se classe environ au rang 43 des caisses de pension en Suisse.

### Politique en matière de durabilité/ESG

Le règlement sur les placements stipule que, dans la mesure du possible, la Caisse prend en considération les valeurs de développement durable, en particulier la durabilité économique ainsi que la responsabilité environnementale et sociale pour ses investissements. Pourtant, les directives sur les placements disposent seulement qu'aucun investissement est permis dans les armement, l'énergie nucléaire, le tabac, les jeux de hasard, la pornographie, les OGM.

Selon le rapport 2019, elle a décidé de reconduire une analyse ESG des investissements actuels. Le rapport annuel 2020 ne contient aucune information sur les progrès réalisés, mais un bulletin de mai 2021 informe qu'en 2020, la CPPEF a travaillé sur une nouvelle charte d'investissements responsables avec le soutien de la société CONSER.

---

### Commentaire de l'Alliance Climatique

- La Caisse n'a pas encore annoncé publiquement comment elle entend intervenir de manière durable et exhaustive dans les décisions prises dans le cadre du processus d'investissement.
- Elle devrait décider des mesures concrètes qu'elle veut demander aux gestionnaires d'actifs afin qu'ils appliquent un filtre ESG exhaustif lors de la sélection des entreprises dans le processus d'investissement et/ou procèdent à un rééquilibrage substantiel basé sur les critères ESG.
- Lors de la sélection des fonds, il faudrait avoir à disposition ou obtenir, sur toutes les entreprises investies, des données complètes de rating ESG et d'intensité de CO2 afin de pouvoir faire usage de produits présentant la meilleure durabilité et un profil risque/rendement optimal.

### Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Selon le rapport de gestion 2019, „les récents développements en la matière, avec la fixation d'objectifs du Conseil fédéral dans la réduction des émissions carbone, incitent le Comité à poursuivre ses réflexions et à évaluer l'opportunité de faire évoluer les critères favorisant, respectivement défavorisant les investissements.“

À la demande de l'Alliance climatique, la CPPEF informe dans sa réponse (juin 2020), que l'objectif de la Caisse est une amélioration matérielle de la notation ESG de ses placements, y compris la réduction de l'empreinte carbone.

### Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

La CPPEF n'a pas encore pris de mesures pour décarboniser le portefeuille.

Cependant, elle déclare dans sa réponse susmentionnée que la Commission de placement de la Caisse fera des propositions concrètes et réalistes de réduction des émissions carbone de nos portefeuilles.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que dans son bulletin de mai 2021, la CPPEF informe de ses mesures sur son parc

immobilier. Ses constructions récentes sont majoritairement réalisées avec le « standard Minergie ».

### Adhésion à des associations de développement durable

La CPPEF est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et du nouvel ETHOS Engagement Pool International.

### Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, elle participe depuis juin 2018 au programme d'engagement pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, la signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

La Caisse est signataire de la Climate Action 100+, des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 100 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre. Son plan est de "travailler avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour s'assurer qu'elles minimisent et publient les risques, et qu'elles maximisent les opportunités offertes par le changement climatique et la politique climatique ... Les caisses de pension qui se regroupent dans l'ETHOS Engagement Pool International accèdent, selon le rapport d'activité 2020, via Ethos en tant que "Participant" à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montre le Progress Report 2020 de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes

de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

### Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Selon la réponse susmentionnée à l'Alliance climatique (juin 2020), la CPPEF informe que l'analyse ESG mentionnée dans le rapport de gestion 2019 a été axée aussi sur l'empreinte carbone. Elle affirme également: „Les résultats ont été reçus récemment. Ils sont en cours d'analyse par les experts de la Commission de placement de la Caisse. Fort de ces résultats dite commission fera des propositions concrètes et réalistes de réduction des émissions carbone de nos portefeuilles.“

Comme déjà mentionné, l'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Pourtant il convient de mentionner que dans ses mesures sur son parc immobilier, la CPPEF annonce qu'elle se fait accompagner par un expert externe afin de réaliser un bilan énergétique de chacun des immeubles. Grâce à cette démarche, la Caisse pourra prioriser et planifier les travaux d'entretien et de rénovation devant être réalisés en tenant compte "non seulement du rendement économique, mais aussi écologique".

### Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

En conclusion de sa réponse à l'Alliance climatique (juin 2020), la CPPEF déclare, que „une réduction dans la proportion mentionnée dans le document Recommandations de l'Alliance climatique est envisageable à moyen terme. Pour ce faire, la Caisse collabore avec des experts.“

Dans son secteur immobilier, la CPPEF informe dans le cadre de ses mesures sur son parc immobilier que "l'année 2021 devra permettre de redéfinir la stratégie immobilière".

## Conclusion

Au stade actuel, l'objectif de la CPPEF d'une amélioration matérielle de la notation ESG de ses placements, y compris la réduction de l'empreinte carbone, n'a pas encore amené à une décarbonisation. Cependant, si l'intention d'une défavorisation des entreprises à forte intensité de CO2 conduit à une décarbonisation substantielle des investissements selon les ~~critères du rating~~ – documentée par la mesure de l'empreinte carbone ou autrement prouvée – l'Alliance climatique changera la classification en ORANGE.



## Tendance 2018-2021

Évaluation: mieux

### Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec la prise en compte des risques climatiques par l'intention de réduire l'empreinte carbone et la mise en œuvre actuellement en cours, la CPPEF a le potentiel d'évoluer vers une voie de décarbonisation du portefeuille compatible avec l'Accord de Paris à l'avenir.
- Une décarbonisation rigoureuse et rapide du portefeuille devrait être amorcée, en commençant par la sortie des entreprises de combustibles fossiles qui n'ont pas adopté un modèle d'affaires durable axé sur les énergies renouvelables.
- De plus, elle devrait exiger une intégration profonde des critères ESG de la part de ses gestionnaires d'actifs – ou faire en sorte que soient demandés et sélectionnés des fonds dont il est démontré qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction du CO2 de grande portée.



## Activités politiques

2015 : ~~Question~~ de Laurent Thévoz (Les Verts), Xavier Ganiot (PS) „Déinvestissez! La CPPEF – aussi?“ Le gouvernement ~~répond~~ qu'il soutient, en principe les objectifs de la campagne visant à

promouvoir le désinvestissement des énergies fossiles. Par contre, au mépris du fait que la CPPEF est une institution de droit public, il indique son autonomie de décision et dénie tout pouvoir de direction. Cependant, ceci est en contradiction avec l'énoncé (en allemand, traduction ad-hoc) du Prof. Kieser et du Dr. Saner dans „Vermögensanlage von Vorsorgeeinrichtungen“, Allgemeine Juristische Praxis, 2017.

Octobre 2019 : ~~Postulat~~ „Stratégie de placements „ESG et climat“ de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg CPPEF“ de Christa Mutter (Les Verts) et Ralph Alexander Schmid (Parti Vert-Libéral). Le postulat fait référence au fait que le Conseil d'État, en tant qu'employeur finançant les pensions, est tenu d'obtenir de la Caisse les mesures appropriées pour assurer les pensions futures. Dans ce contexte, le gouvernement est invité à soumettre un certain nombre de questions à la Caisse. Par exemple, il est suggéré que les règles de placement, le processus de placement et les dispositions de placement individuelles pour les gestionnaires de fortune précisent comment gérer les risques financiers et les opportunités liés au climat et qu'une stratégie climatique soit élaborée dans le but d'investir conformément au 1,5°. Pour atteindre cet objectif, une décarbonisation rapide du portefeuille devrait être prioritaire et des objectifs et des délais mesurables devraient être fixés.

Mars 2019 : Le gouvernement, avec sa ~~réponse~~, rejette le postulat car il dénie sa possibilité d'influencer la Caisse. Tout de même il informe que le Comité de la CPPEF poursuit des réflexions „à évaluer l'opportunité de faire évoluer ses critères favorisant, respectivement défavorisant les investissements“ sous l'angle des émissions carbone.

Septembre 2020 : Le Grand Conseil ~~refuse~~ le postulat „Stratégie de placements „ESG et climat“.